



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 128096

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'importance d'une reconnaissance effective du patois du nord. Il lui demande très concrètement s'il envisage de le reconnaître comme langue fragile pour oeuvrer à son développement en lien avec les associations culturelles, comme notamment l'académie patoisante « Les Tiots Pères », et le service public de l'éducation.

Texte de la réponse

Les langues de France dans toutes leurs variétés, quel que soit le nom sous lequel on les désigne, sont justifiables de mesures de mise en valeur. C'est le cas des parlers du Nord, à travers tous les types d'expression susceptibles de dire le monde d'aujourd'hui dans sa complexité. La reconnaissance des langues régionales consiste, pour le ministère de la Culture et de la Communication, à encourager la création artistique qui, plus que toute autre détermination, conditionne leur avenir comme celui de toute langue. L'action de groupements, tels que les « Tiots Pères », dans le champ du spectacle vivant est à cet égard décisive : la vitalité des parlers du Nord dépend largement de la capacité de leurs locuteurs à produire des oeuvres où notre époque puisse se reconnaître. Pour le ministre de la Culture et de la Communication, le maintien de la diversité des langues est un axe fondamental du développement global des territoires. La direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, qui soutient régulièrement des actions de promotion linguistique dans le département du Nord, est à la disposition des acteurs sociaux pour envisager de nouveaux développements de cette politique, en liaison avec les élus, le rectorat et les autres services publics.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128096

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1195

Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 3019